

Pré-étude des impacts potentiels sur la biodiversité d'un projet de parc éolien à La Bruyère – Gembloux IRSNB - juillet 2010

Objectif de la pré-étude

En vue d'orienter au mieux les études d'incidences et de repérer les difficultés non facilement prévisibles a priori, une pré-étude du site a été réalisée en avril et début mai 2010, complétée par des visites de terrain en mai, juin et début juillet 2010.

Méthode

Le pré-diagnostic se base :

- sur les informations disponibles sur le site <http://biodiversite.wallonie.be> à propos des sites Natura 2000 et des sites de grand intérêt biologique les plus proches des projets (cf. annexes pdf 1, 2, 3, 4 et 5);
- sur des parcours du site, rapide le 15 avril, complets les 08 et 22 mai, les 12 et 26 juin et le 07 juillet, ainsi que le 08 juillet une visite en fin de soirée-début de nuit centrée sur les espèces d'oiseaux nocturnes et les chauves-souris (cf. annexe « Obs complètes La Bruyère Gembloux.xls »);
- sur la consultation de la carte d'exclusion de Natagora pour les oiseaux et les chiroptères (cf. annexe « Cartes Natagora_La Bruyère.ppt »);
- sur l'analyse de documents cartographiques et des banques de données ornithologiques disponibles à l'IRScNB;
- sur l'examen des avis du CWEDD et de la CRAT en matière d'études d'incidences sur des parcs éoliens ;
- sur l'étude du réseau écologique effectué par le laboratoire d'écologie de Gembloux-Agro-Biotech-ULg en 2009 dans le cadre du PCDN ;
- sur la connaissance historique des lieux d'Olivier Guillitte.

Contraintes juridiques « nature »

Les contraintes par rapport au plan de secteur sont très faibles puisque toutes les éoliennes sont placées en zone agricole.

Il n'y a aucun site Natura 2000 à proximité immédiate. Le site Natura 2000 le plus proche, la Vallée de l'Orneau (BE35002, voir Carte 1), se présente sous une forme très allongée et les limites les plus proches de ce site sont à moins de 1500 m au nord du projet de parc éolien, les autres sites Natura 2000 sont situés à plus de 5 km du projet de parc éolien et ne seront aucunement concernés par celui-ci.

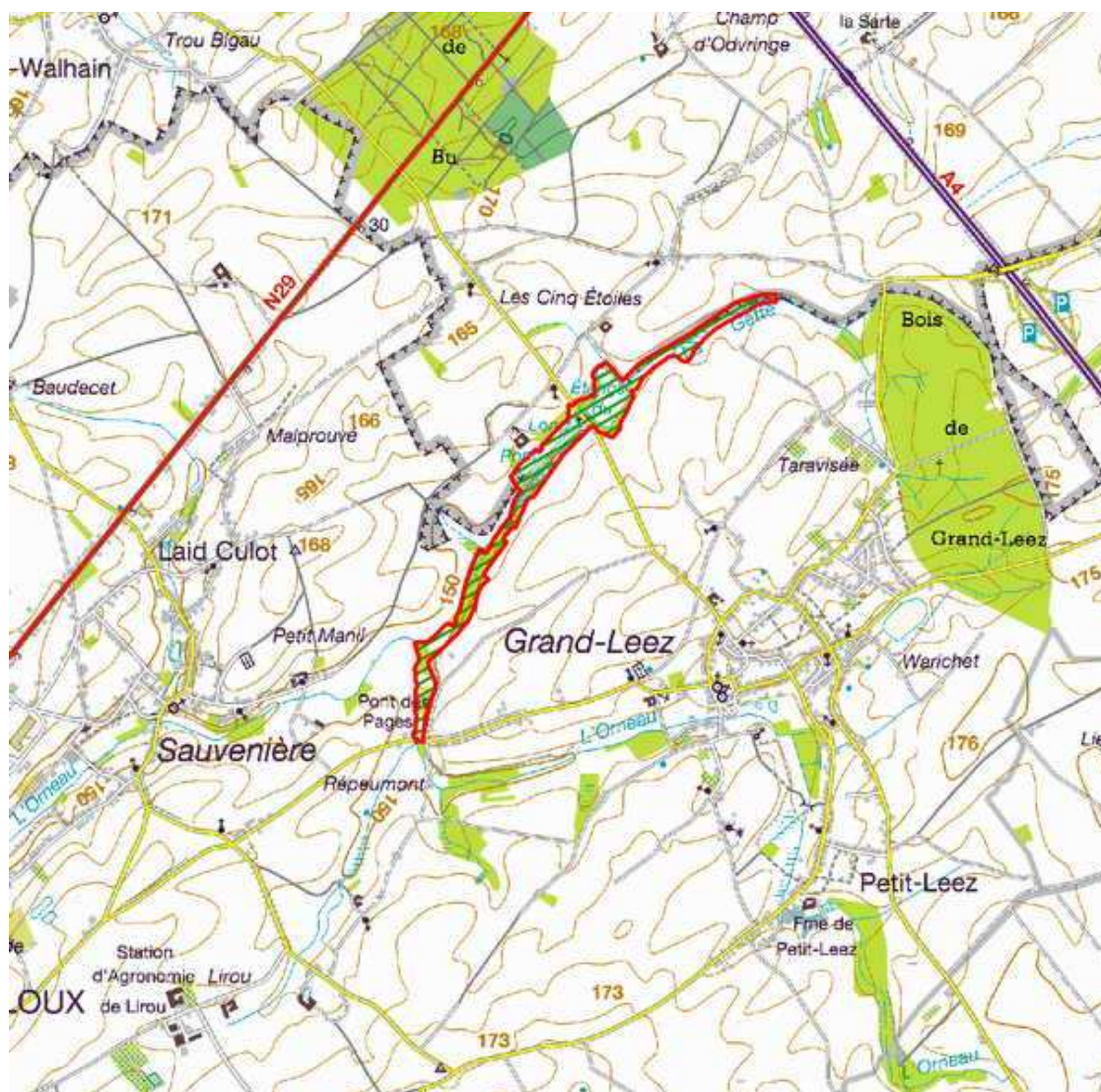
Il nous paraît néanmoins utile de rappeler que toute la zone longeant l'Orneau depuis la partie actuellement en Natura 2000 (Laid-Mâle) jusqu'à l'entrée du village de Grand-Leez (y compris le fond Gatot- cf. localisation du SGIB, qui est situé à environ 0.8 km de l'éolienne la plus proche) a été proposée initialement en Natura 2000. La qualité biologique de cette zone non retenue est pourtant aussi élevée que la zone du Laid-Mâle. La commission Natura 2000 qui a examiné l'arrêté de désignation du site Natura 2000 « Vallée de l'Orneau » a aussi relevé cette incohérence. Cette zone est aussi reconnue dans la Structure écologique principale (SEP) wallonne qui couvre toutes les zones proposées initialement en Natura 2000, plus les zones protégées et les

SGIB. Les mesures agri-environnementales (MAE) qui sont appliquées à l'intérieur ou en contact avec la SEP bénéficie d'une surprime de 20%. En tenant compte de cette zone exclue de manière non scientifique de Natura 2000 mais dont il est possible qu'elle l'intègre lors d'une révision de l'arrêté, le projet dans sa partie nord est non seulement plus proche d'une zone de qualité « Natura 2000 » mais aussi plus encerclé par ce type de zone.

Toutefois, les habitats dominants de ces sites sont, des milieux humides variés (étangs, bois de saules, peupleraies, prairies et fonds plus ou moins humides, ainsi que quelques zones boisées plus sèches. C'est à dire des habitats bien distincts de ceux présents sur le site même prévu pour l'implantation des éoliennes.

Il y a trois SGIBs proches du projet de parc éolien; à environ 0,8-1.0 km on retrouve :

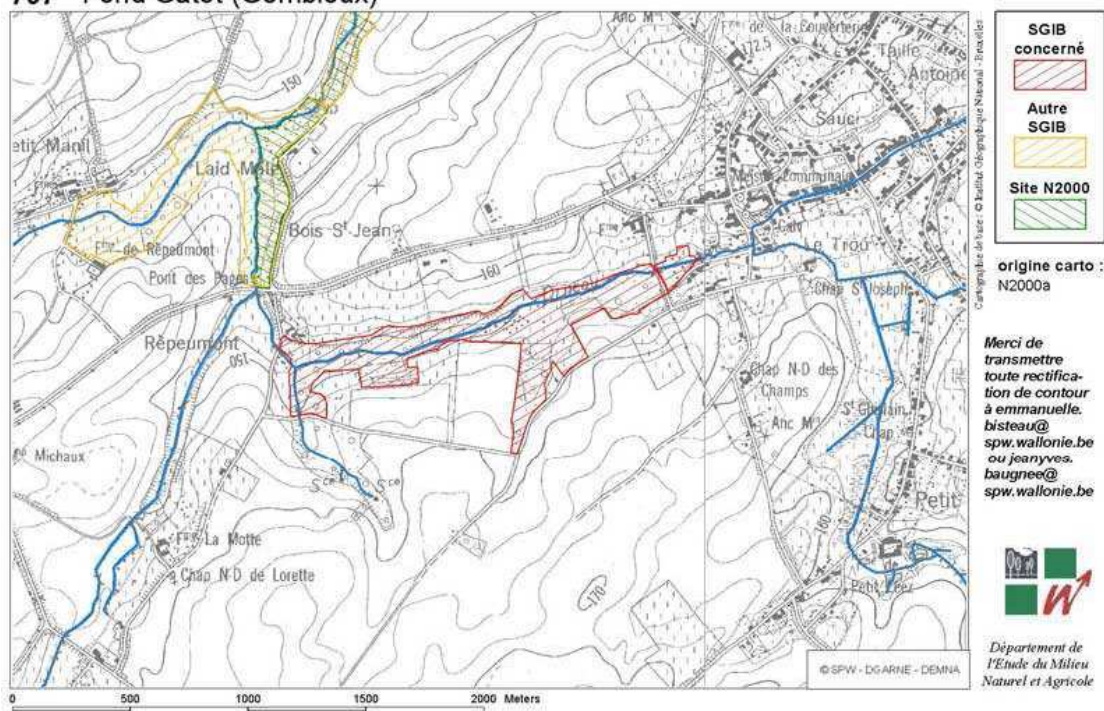
- les SGIBs Fond Gatot - Laid Mâle (carte 2) ;
- le SGIB de la Sablière des Sept Voleurs (carte 3) ;



Carte 1 : partie du site Natura 2000 « Vallée de l'Orneau » (BE35002) au nord du projet de parc éolien (la tache verte-au-dessus de OUX dans le coin sud-ouest de la carte est l'ancienne sablière de Sauvenière, la réserve de l'Escaille est à 500 plus au sud-ouest de cette sablière et de part et d'autre de l'Orneau, les bois de Grand-Leez et de Bu -Buis- sont bien visibles, le projet étant situé dans la plaine agricole à l'ouest et au sud-ouest de la ferme de Petit-Leez, il se prolonge au sud de la carte).

Cartographie des Sites de Grand Intérêt Biologique - mars 2010

797 Fond Gatot (Gembloux)

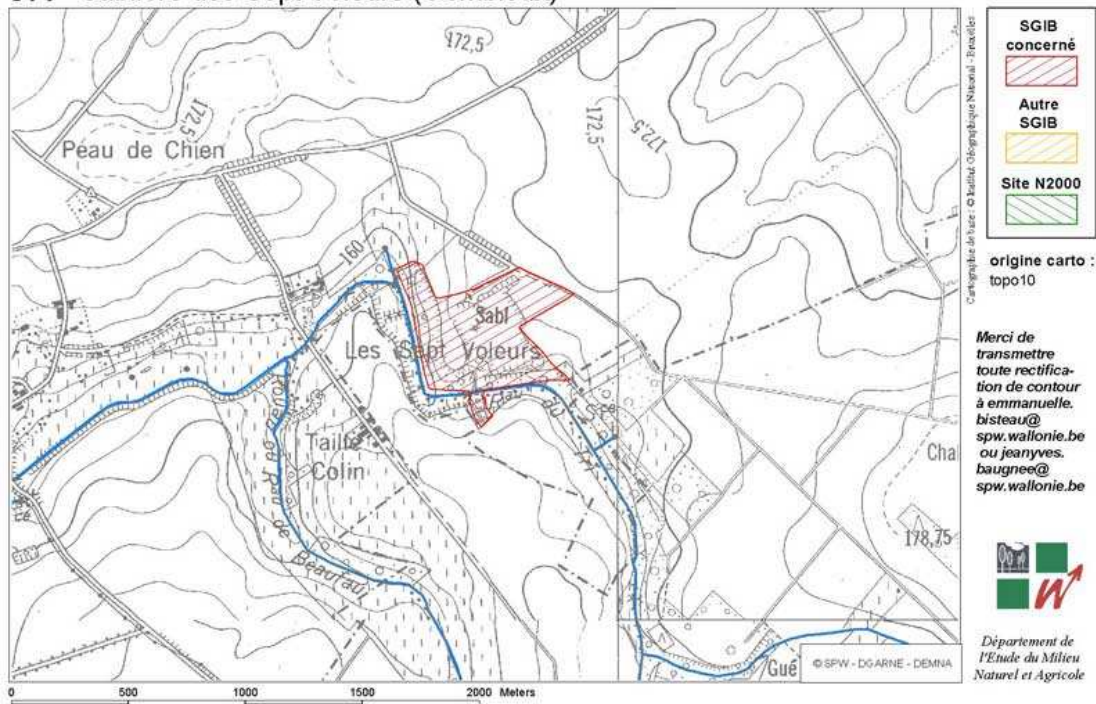


Carte 2 : situations des SGIBs du Fond Gatot (en rouge) et du Laid Mâle (en jaune)

Le Fond Gatot est formé d'une mosaïque de milieux humides comprenant des roselières, des magnocariçaies, des jonchaies, des mégaphorbiaies ainsi que plusieurs zones de suintements. L'ensemble forme une zone fort intéressante et contribue de manière notable, avec quelques autres sites en amont et en aval (Laid-Mâle, Les Mottes), au réseau écologique d'une région totalement sous l'emprise de l'agriculture intensive. L'étude du réseau écologique détermine que Le Fond Gatot est formé de zones centrales caractéristiques et restaurables et de zones de développement en milieu ouvert. La rousserolle verderolle (*Acrocephalus palustris*), le coucou gris (*Cuculus canorus*), le hibou moyen-duc (*Asio otus*), l'hypolaïs icterine (*Hippolais icterina*), le bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*) et le loriot d'Europe (*Oriolus oriolus*) occupent notamment le site.

Cartographie des Sites de Grand Intérêt Biologique - mars 2010

814 Sablière des Sept Voleurs (Gembloux)



Carte 3 : situation de la sablière des Sept Voleurs

Cette ancienne sablière a été largement remblayée par des déchets inertes communaux puis longtemps occupées par des ferrailleurs. Elle va faire l'objet d'une réhabilitation par la société Tradécowall tout en prolongeant son remblaiement. Le projet prévoit toutefois de conserver la partie la plus intéressante biologiquement à savoir un ensemble de petites mares très accueillantes pour les batraciens. Ce SGIB est classé comme zone centrale restaurable.

L'avifaune qui a été observée sur le site, et dans les boisements qui le prolonge au sud, est constituée de la bondrée apivore (*Pernis apivorus*), de l'épervier d'Europe (*Accipiter nisus*), de la tourterelle des bois (*Streptopelia turtur*), du coucou gris (*Cuculus canorus*), du hibou moyen-duc (*Asio otus*), du loriot d'Europe (*Oriolus oriolus*), du bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*) et, au moins dans un passé récent, du bruant proyer (*Miliaria calandra*). La Sérotine (*Eptesicus serotinus*), une chauve-souris peu commune, chasse également en lisière de la zone boisée.

A la lecture de la description des sites, on constate que ceux-ci sont soit des milieux boisés, soit d'anciennes sablières en voie de recolonisation végétale, soit comprennent des plans d'eau ouverts. Les espèces et habitats présents dans ces SGIBs sont donc très peu en relation avec les habitats et espèces présents sur le site même du projet, une plaine ouverte de grandes cultures.

Par ailleurs, ces sites ne renferment qu'un nombre limité d'espèces et d'habitats rares et ou protégés et aucun de ceux-ci n'est d'intérêt communautaire prioritaire.

Par contre, si on tient compte aussi des zones humides longeant l'Orneau à l'Est du projet qui sont classées en zones de développement ouvertes ou en zones restaurables le long d'une des sources du cours d'eau et proposées en SGIB par l'étude du PCDN,

on constate que le projet est cerné par des habitats et espèces similaires. Cette configuration est a priori favorable à des déplacements dans l'axe des vallées de l'avifaune et des chiroptères.

La grande aigrette (*Ardea alba*), un oiseau d'intérêt communautaire (espèce de l'annexe I de la Directive 79/409), hivernant depuis 3 ans aux alentours des étangs du Long Pont et dont les effectifs augmentent d'année en année, se disperse régulièrement dans les campagnes environnantes. La zone du projet est susceptible d'accueillir au moins momentanément en hiver cet oiseau.

La société Natagora sur base de la plus grosse banque de données wallonne concernant les observations ornithologiques a décrété des zones d'exclusion d'installation des parcs éoliens notamment le long de la Meuse (rapaces nicheurs) mais aussi pour des oiseaux migrateurs suivant la vallée mosane (Balbuzard pêcheur, Grand Cormoran, anatidés...). Cette société est systématiquement interrogée par la DGO4 lorsque qu'un projet s'installe dans ou à proximité d'une telle zone d'exclusion. L'avis de Natagora est systématiquement négatif en zone d'exclusion, cet avis est systématiquement suivi par le CRAT et le CWEDD et très généralement par le fonctionnaire délégué.

Sur base de la carte d'exclusion ornithologique à l'échelle de la Région wallonne, on peut constater que le parc en projet est implanté nettement en dehors de zones privilégiées. Il est notamment très nettement à l'extérieur des axes de passage situés le long de la Meuse et de la vallée de la Dyle à plus de 10 et 15 km respectivement. Les sites d'exclusion des chiroptères, sont eux, encore bien plus éloignés.

Le cadre de référence d'implantation des parcs éoliens en Wallonie exclut l'installation d'éoliennes à moins de 200m des lisières des SGIB et sites Natura 2000, l'ensemble des éoliennes respectent ces distances.

La CRAT et le CWEDD viennent de remettre un avis négatif sur l'extension d'un parc éolien à Perwez principalement sur base de cet argument avec des espèces du même type que celles rencontrées ici.

Observations du printemps et début d'été 2010

Parmi les espèces d'oiseaux observées lors de nos visites de terrain, nous n'avons noté une seule espèce d'intérêt communautaire: un Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) (espèce de l'annexe I de la Directive 79/409) en chasse au dessus de la plaine. Il s'agissait, le plus probablement d'un oiseau immature errant, mais peut-être aussi d'un des membres du couple nichant sur le relais hertzien près de l'échangeur de Daussoulx. Les observations ultérieures devraient permettre de savoir si le site de la future implantation d'éoliennes fait partie ou non du territoire de chasse régulier de ce couple.

La présence de 5 espèces d'oiseaux des champs (perdrix grise, caille des blés, vanneau huppé, alouette des champs et bergeronnette printanière) dans les grandes cultures de la plaine est aussi à noter. Les effectifs sont globalement faibles mais la diversité est intéressante pour ces oiseaux qui font partie d'un groupe d'espèces menacées, tant au niveau belge qu'europpéen.

Les fonds humides boisés qui entourent le projet, et en particulier, les boisements proches de l'ancienne sablière des Sept Voleurs et une parcelle de taillis jeunes, enclavée dans les cultures au sud-ouest du projet éolien (lieu-dit Laustaille) abritent une avifaune plus intéressante (présence entre autres de la tourterelle des bois, du coucou gris, du moyen-duc, du loriot, de la locustelle tachetée et de nombreux autres sylviidés).

En général, lors de nos prospections de terrain, nous n'avons pas observé d'oiseaux provenant des vallées boisées et humides entourant le site qui aient directement traversé la plaine de grandes cultures. Par contre des mouvements d'oiseaux entre la parcelle occupée par du taillis jeunes et la vallée boisée au sud de la sablière des Sept Voleurs sont rares mais probablement réguliers.

Ils ont été observés au moins pour le moyen-duc (lors de la soirée du 08 juillet, deux individus provenant de la zone boisée chassaient au dessus des champs en direction de la parcelle de taillis jeunes) et pour le coucou-gris (un chanteur entendu dans la zone boisée et ensuite dans la parcelle de taillis jeune en mai).

Dans la mesure où les dépôts de terres excédentaires ne s'y feront pas, il n'y a pas de raison de penser que la valeur de ces deux sites puisse être directement dégradée par le projet éolien. L'implantation d'une éolienne, entre la parcelle de taillis jeunes et les fonds boisés au sud de la sablière des Sept Voleurs, pourrait cependant avoir une influence négative sur les déplacements de l'avifaune et des chauves-souris.

Parmi les autres groupes recensés il faut noter que seuls quelques lièvres (*Lepus europaeus*) fréquentent les plaines cultivées. Lors d'une soirée de suivi des chiroptères, trois pipistrelles communes (*Pipistrellus pipistrellus*) ont été observées en lisière des boisements ou au dessus de la parcelle occupée par un taillis jeune. Une sérotine (*Eptesicus serotinus*), espèce de chauve-souris peu commune, a été observée chassant en lisière de la zone boisée proche de la sablière des Sept Voleurs, des hérissons (*Erinaceus europaeus*), le chevreuil (*Capreolus capreolus*), le renard (*Vulpes vulpes*) et la fouine (*Martes foina*) ont également été observés à d'autres dates à proximité de la sablière des Septs Voleurs. Toutes ces observations confirment l'intérêt de ce SGIB pour la biodiversité.

Sensibilité du site

Le point fort du projet est qu'il propose l'ensemble des éoliennes dans des terres de grandes cultures. Il n'y a aucune mesure agri-environnementale développée dans les cultures directement concernées par le projet, par contre il y a des aménagements favorables au gibier à l'ouest du projet, à proximité de la sablière des Sept Voleurs. Le site est remembré et a perdu une grande partie de son réseau de haies et de bosquets, si ce n'est en périphérie où persistent quelques bois humides. Il y a très peu de chemin à créer et les chemins à aménager n'ont plus aucune particularité biologiquement intéressante. Aucune espèce protégée (autre que les oiseaux) ne réside en permanence sur le site.

Les inventaires effectués entre avril et début juillet 2010 supportent, à notre avis, la pertinence du choix de l'implantation. Nos résultats préliminaires suggèrent que toute

la zone d'implantation peut être considérée comme d'une relativement faible sensibilité.

L'installation du projet est à une distance suffisante de sites Natura2000 les plus proches. Les éléments d'intérêt biologiques à moins de 500m des éoliennes sont une ancienne sablière (qui a servi en partie de dépôt communal), une parcelle de taillis jeunes et quelques haies et bois plantés d'essences indigènes. Ces éléments attirent une avifaune avec des espèces communes dans les campagnes hesbignones (buses (*Buteo buteo*), fauvettes (*Sylvia sp.*), mésanges (*Parus sp.*), corneilles (*Corvus corone*), pies bavardes (*Pica pica*), ...) ainsi que quelques espèces moins fréquentes comme le moyen-duc (*Asio otus*), le coucou gris (*Cuculus canorus*), les hypolaïs (*Hippolais icterina* et *H. polyglotta*), la rousserolle verderolle (*Acrocephalus scirpaceus*), la locustelle tachetée (*Locustella naevia*), le bruant jaune (*Emberiza citrinella*), etc

Les grandes surfaces cultivées sont occupées en période de reproduction par un nombre restreint d'oiseaux des champs, qui sont par ailleurs un groupe d'oiseaux globalement menacé. Parmi ces espèces les effectifs actuels sont peu élevés, avec un couple de Perdrix grise (*Perdix perdix*), cinq à huit chanteurs de Caille des blés (*Coturnix coturnix*), un à trois couples de Vanneau huppé (*Vanellus vanellus*), environ 5 couples de Bergeronnette printanière (*Motacilla flava*), de 15 à 20 couples d'Alouette des champs (*Alauda arvensis*). Un Bruant proyer (*Emberiza calandra*), une espèce en forte régression et d'intérêt au moins national, a été noté au début du mois de mai 2010. Cet individu n'a pas été recontacté par après et ne s'est donc sans doute pas installé.

La présence du Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*), semble n'avoir été que fortuite au printemps 2010, si des observations plus régulières devaient se faire à d'autres saisons, cela devra être pris en compte et intégré dans des propositions de mesures de compensation ou d'aménagement.

Il ne faut pas sous-estimer le risque de déplacement des espèces qui fréquentent les nombreux habitats similaires qui cernent le projet à d'autres périodes de l'année et l'accueil occasionnel de la grande aigrette (qui a constitué une des causes de refus de l'extension du parc éolien de Perwez à l'ouest de l'E411).

La fréquentation du site même d'implantation par les chiroptères ne pourra jamais qu'être fortuite. Cet habitat de grande plaine cultivée ne convenant pas à ce groupe d'espèces. Lors d'une soirée de comptage nous n'avons observé aucune chauves-souris en vol au dessus des plaines cultivées.

Diagnostic

La pré-étude réalisée permet d'estimer la sensibilité de la zone d'implantation comme relativement faible et confirme la pertinence du choix du site.

L'acceptabilité de l'installation d'un parc éolien dans cette zone s'avère donc élevée s'il n'y avait que les critères biologiques à prendre en compte

Comparée au projet de parc éolien à Ernage-Walhain, si la zone même d'implantation à des caractéristiques biologique identiques (en particulier richesse de l'avifaune des champs similaire), l'environnement à distance moyenne du projet est quand même biologiquement plus élevé. Sachant que le projet d'Ernage-Walhain nécessitera en mesure compensatoire biologique la plantation de 2 km de haies d'essences indigènes et la création de 6 hectares de jachères agricoles permanentes, il est prudent de concevoir dès à présent des mesures compensatoires d'au moins cette importance pour ce projet. Une piste particulièrement intéressante, sachant que le propriétaire est vendeur, est d'envisager l'acquisition et la restauration des zones adjacentes (y compris d'anciennes mares qui ont été rachetées à la commune) au site des 7 Voleurs pour constituer après réhabilitation de la sablière un site à placer en réserve naturelle agréée ou domaniale.

Le seul risque biologique identifié à l'heure actuelle concerne l'éolienne la plus au sud-ouest du projet. Située entre une parcelle de jeunes taillis au lieu-dit de Laustaille et les zones boisées de la vallée du ruisseau du Tri, elle pourrait avoir un impact négatif sur les déplacements de l'avifaune entre ces deux zones. La fréquence de ces déplacements devra donc être examinée de manière plus approfondie afin de pouvoir évaluer l'impact de la présence d'une éolienne sur ce passage. En cas d'impact significatif, des mesures d'accompagnement, comme la mise en place de nouvelles connexions (réseau de haies) ou le déplacement de l'éolienne concernée, pourront être examinées afin de diminuer ou d'éviter les risques.

La pré-étude biologique dans le cadre de l'étude ne devra donc pas étudier une problématique nouvelle par rapport à l'offre remise par l'IRScNB et concertée par BIeOG.

Fait à Gembloux et Bruxelles,
Le 31 juillet 2010

Dr Ir Olivier Guillitte
Lic René-Marie Lafontaine